

A qui s'adresser ?

L'UDAF de l'Aisne est agréée pour vous aider à présenter votre projet auprès de la Caisse d'Épargne.

Un bénévole du Point d'Accueil Familial Départemental de l'UDAF vous recevra et vous proposera un Accompagnement.

16 Avenue Georges Clémenceau
02000 LAON

Tél: 03 23 23 27 46

Email: udaf02@wanadoo.fr

Site Internet : www.udaf02.fr

Union Départementale
des Associations Familiales de l'Aisne

MICRO CREDIT PERSONNEL

Un crédit

&

Un accompagnement

Action soutenue par
Parcours Confiance, le Crédit Coopératif
et la Caisse des Dépôts et Consignations
de la région Picardie



LE MICRO CREDIT

L'UDAF de l'Aisne, soutient le micro crédit social personnel en réponse aux besoins des habitants du département

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un prêt bancaire pour les particuliers qui souhaitent concrétiser un projet de vie et pour qui l'accès au crédit traditionnel est impossible ou inadapté à leur situation.

Pour qui ?

Pour tous : couple, célibataire, étudiant, retraité, chômeur, bénéficiaire des minima sociaux ou les salarié aux revenus modestes.

Pour quel projet ?

Pour financer un projet de vie :

- Professionnel : recherche d'emploi, formation professionnelle, bilan de compétence ...
- Autonomie : accès à un logement autonome, dépôt de garantie ...
- Personnel : mariage, permis de conduire, accès à la culture ...

Pour affronter un accident de la vie :

- Changement de situation familiale ou professionnelle : divorce, diminution brutale de ressources, déménagement
- Achat ou remplacement d'électroménager de première nécessité
- Frais liés à la santé, à des obsèques

Quel montant ?

- Crédit de 300 à 3000 €

Quelle durée ?

- De 6 mois à 36 mois

Quels avantages ?

- Sans frais de dossier,
- Pas de caution, pas de questionnaire médical, ni de frais de garantie,
- Au taux du Livret A,
- Sans timbres fiscaux,
- Assurance décès : 0.70 € par mois pour 1000 € empruntés.

Le micro crédit n'est pas autorisé pour

Le rachat de la dette,
Le refinancement de crédits bancaires existants,
Le recouvrement de découverts bancaires.

